

# REFORME DEPARTEMENTALE DE L'ETAT

Synthèse de la circulaire du 2 janvier 2006 (diffusée dans l'Infos Rapides n°2006-02 du 6/01/06) relative à la mise en œuvre des propositions de réforme de l'administration départementale de l'Etat (1<sup>er</sup> Ministre).

---

Trois domaines sont concernés :

## ① la réorganisation des services

### 1) Fusion des DDE et des DDAF

La procédure est lancée pour créer des directions départementales uniques dans les 8 départements :

Ariège

Aube

Cher

Loir et Cher

Lot

Yvelines

Territoire de Belfort

Val d'Oise

A titre expérimental, rapprochement de la nouvelle direction départementale issue de cette fusion avec le service Départemental de l'architecture et du patrimoine dans le Val d'oise.

Ces mesures seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Une évaluation sera réalisée au second semestre 2008 pour décider d'une éventuelle extension de ce dispositif.

### 2) Expérimentation dans le LOT d'une réorganisation progressive des services de l'Etat

D'ici 2009 et par étapes, les services déconcentrés de l'Etat placés sous l'autorité du Préfet ainsi que certaines des directions de la ^préfecture seront rattachés à 3 directions générales opérationnelles :

- la direction générale de la sécurité publique (comprend sécurité publique, renseignements généraux, bureau des polices administratives...)

- la direction générale de la population

(comprend affaires sanitaires et sociales, travail, emploi/formation professionnelle, jeunesse et sports, bureau de la réglementation...)

- la direction générale des territoires

(comprend direction départementale résultant de la fusion des DDE et DDAF, services vétérinaires, bureau de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat...)

Et une direction générale de soutien (ressources humaines et logistique)

Le phasage de 2006 à 2009 serait :

-Pour les directions opérationnelles :

Phase 1 : constitution d'un pôle de compétences et désignation d'un délégué interservices

Phase 2 : création d'une délégation avec ordonnancement secondaire, étude d'un projet immobilier de rapprochement

Phase 3 : création d'un poste de directeur général attribué à un chef de service de la direction (l'interlocuteur unique du préfet)

- Pour la direction de soutien :

Phase 1 : élaboration d'un document commun de GPEEC, pilotage des DIS avec ordonnancement secondaire

Phase 2 : mutualisation des fonctions logistiques et mise en place d'une structure de dialogue syndical transversale pour les questions communes aux directions générales.

### 3 Délégations interservices avec ordonnancement secondaire

les ministres doivent prendre avant le 28 février 2006, les arrêtés nécessaires à la définition du cadre de ces actions dans six domaines :

- la police de l'eau
- la prévention des risques naturels
- la cohésion sociale
- la sécurité routière
- la communication des services de l'Etat
- la formation et la documentation au sein des services de l'Etat

#### ② les ressources humaines

Un document commun de gestion prévisionnelle des personnels définira les besoins qualitatifs et quantitatifs des services.

Les préfets sont invités à mettre en œuvre des mutualisations dans trois domaines prioritaires :

##### 1) le recrutement et la mobilité

L'organisation de concours communs au niveau départemental ou à l'échelon régional pour assurer le recrutement de personnels dans des corps relevant d'un statut commun et appelés à exercer des fonctions à caractère « généraliste »

Les départements des régions Lorraine et Champagne-Ardennes expérimenteront en 2006 une démarche locale visant à organiser des mouvements de personnels entre services.

Cette expérimentation aura lieu en 2006 ; elle fera l'objet d'une évaluation à la fin 2006 en vue d'une éventuelle extension en 2007.

##### 2) la formation professionnelle

Des formations professionnelles interministérielles pour des métiers non spécifiques à un ministère seront mises en place.

(juridique, financier, informatique, ressources humaines, contrôle de gestion, management, langues, préparation aux concours internes, orientations stratégiques de l'Etat...).

##### 3) la politique sociale

Deux expérimentations seront engagées :

-en matière de restauration, une analyse des conditions de l'expérimentation d'une gestion déconcentrée des crédits dans la région centre sera conduite en 2006.

-une plate-forme de suivi et de développement du contingent préfectoral destiné au logement des fonctionnaires sera créée à titre expérimental auprès du Préfet de la région Ile-de-France dès 2006.

### ③ Les mutualisations

concerne :

#### 1) l'immobilier

Certains projets immobilier seront « exemplaires » et feront l'objet d'un examen spécifique en 2006.

#### 2) l'achat et l'approvisionnement

L'optimisation des achats courants (informatique, véhicules, fournitures,...) sera recherchée.

#### 3) la logistique

La mutualisation entre services déconcentrés qui permette des économies d'échelle sera développée.  
(gestion du parc des véhicules, du parc immobilier, partage d'un équipement...)

La délégation de gestion sera mise en œuvre.